

# Lutte contre la fraude fiscale : les recettes sont surestimées

■ Les montants attendus sont de plus en plus ambitieux, mais les montants perçus par l'Isi ne suivent pas (encore ?).

Le bruit a couru que le gouvernement, dans son esquisse sur le budget 2019, avait prévu un montant de 150 millions d'euros en matière de lutte contre la fraude fiscale, sans vraiment prendre de mesures concrètes.

C'est que la lutte contre la fraude fiscale "renforcée", cela se répète tellement d'un budget à un autre que cela en devient presque comique. Mais non, cette semaine, en commission Budget et Finances, le ministre des Finances Johan Van Overtveldt (N-VA) a balayé d'un revers ces viles critiques d'une opposition plutôt déchainée, disait-elle, sur les incertitudes pesant sur ce budget 2019 (lire nos précédentes éditions). Quelles décisions ont été prises ?

Première mesure: "Les sociétés mères étrangères (principalement américaines mais aussi néerlandaises et françaises) accordent gratuitement (ou avec une réduction) des actions de la société aux travailleurs de leurs filiales étrangères, et donc également aux travailleurs belges (par exemple dans le cadre des plans bonus)", explique-t-on au cabinet du ministre des Finances. Lequel, en commission, expliquait: "Selon la loi, celles-ci (ces actions, NdLR) doivent tout simplement être prises en compte pour le calcul de l'impôt mais, dans la pratique, c'est rarement le cas, notamment parce que les filiales ne sont pas tenues de rédiger une fiche fiscale indiquant la valeur de ces actions. Cette fiche est à présent rendue obligatoire et ces revenus seront donc imposés. Il s'agit en l'occurrence d'un montant substantiel", a tenu à préciser le ministre. Ce qui est certain, c'est que cette mesure est nouvelle. C'est un peu moins le cas des autres mesures...

## Echanges d'informations augmentés

Deuxième mesure prise par le gouvernement: des rentrées fiscales plus importantes grâce au CRS. Ce CRS, c'est un échange automatique d'informations prévu entre la Belgique et les pays membres de l'OCDE. Une moitié desdits pays (dont une très grande majorité d'Etats membres de l'Union européenne) participe depuis septembre 2017. Quand le ministre dit que le CRS va être renforcé, oui, c'était connu depuis... 2015: l'autre moitié des pays membres de l'OCDE, à partir de septembre 2018, participerait au CRS. Ce sera notamment le cas de la Suisse. Etonnant, donc, que l'on parle maintenant de renforcement soudain de la mesure alors que dans le plan d'action de 77 pages du ministre du 3 décembre 2015 figure explicitement, en page 41, cette référence à l'échange automatique d'informations fiscales et à la possibilité de mieux traquer la fraude, avec rentrées fiscales plus importantes à la clé. Quoi qu'il en soit, cette mesure risque d'enquiquiner les détenteurs de capitaux prescrits car le ministre a précisé qu'"il a été convenu avec le ministre de la Justice que nous partagerons également cette information avec les parquets quand cela s'avérera nécessaire".

La troisième mesure ressemble encore plus à du

recyclage. En commission, le ministre a dit: "Nous discutons actuellement de mesures faisant écho aux recommandations de la commission Panama Papers." Renseignements pris, il s'agit d'une mesure concernant la déduction des intérêts pour les entreprises, l'une des mesures de la réforme de l'impôt des sociétés qui fait partie de la transposition de la directive européenne Atad (pour éviter l'évasion fiscale). Cette directive impose que cette mesure soit d'application dès 2019!

## L'écart ne cesse de croître

Reste l'aspect budgétaire. En se basant sur les notifications budgétaires, lors de l'accord gouvernemental de 2014, lors des esquisses budgétaires et des contrôles budgétaires, il semble que l'on table de plus en plus sur les revenus de la fraude fiscale (2015: 238 millions; 2016: 628 millions; 2017: 490 millions; 2018: 715 millions et 2019: 865 millions - chiffres confirmés par le cabinet Van Overtveldt), mais que les revenus perçus par l'Isi (Inspection spéciale des impôts) ne suivent pas toujours dans les mêmes proportions (2015: 220 millions; 2016: 276 millions et 2017: 306 millions). Certes, des dossiers peuvent s'étaler sur des années, et les moyens de l'Isi reprennent du souffle, conformément à un accord gouvernemental de 2017 (+100 unités), mais l'écart entre l'attendu et le perçu ne cesse de croître. Pour les années 2015 à 2017, le trou est de 550 millions d'euros...

François Mathieu

## Épinglé

### Comité de monitoring: formule à revoir

**Erreurs fatales.** Depuis le gouvernement Di Rupo, le comité de monitoring, composé de hauts fonctionnaires des SPF les plus importants, n'est plus seulement dévolu au suivi budgétaire en cas de période d'affaires courantes. Depuis 2011, l'épuration budgétaire de ce qu'on appelle le Como sert de base pour l'esquisse des budgets réalisés par les gouvernements, en conclave. Cette année, le rapport du Como laissait entendre qu'il y avait mésentente entre le président et certains de ses membres sur l'évaluation de certains chiffres. La mise au grand jour des ces bisbrouilles internes et de l'éventuelle ingérence trop importante du gouvernement avait donné lieu à un débat homérique entre majorité et opposition en commission. Certains membres du gouvernement, comme Didier Reynders (MR), ont ensuite évoqué sa possible suppression. Du tour de table réalisé, il ressort que ce n'est pas du tout la volonté du gouvernement. Par contre, si la "Suédoise" devait être reconduite, le Como changerait car certaines erreurs ou certaines évaluations (non lissées ou tardives) ont donné lieu à des rectifications qui ne furent pas du goût des membres du gouvernement. Qui ne souhaite donc pas la fin du Como, mais qui entendent que la méthodologie soit adaptée lors de la prochaine législature. **F.M.**

# 550

Millions d'euros

La différence entre l'attendu dans le budget et le perçu en matière de lutte contre la fraude fiscale en 2015, 2016 et 2017.